



Déclaration liminaire de la CGT PJJ au CSA - DTPJJ Gard-Lozère du 12 novembre 2024

Depuis maintenant six ans, nous constatons que les droits des agents sont allègrement bafoués comme en témoigne les conditions inhumaines de licenciement d'une contractuelle. Nous avons également une pensée pour le collègue titulaire placé en accident de travail qui vient d'apprendre que son poste sera prochainement publié à la prochaine mobilité. Là encore un exemple de maltraitance institutionnelle.

Malgré les mises en garde répétées de la CGT-PJJ, la Direction Territoriale de la PJJ Gard-Lozère persiste dans un déni absolu, considérant qu'elle ne peut se tromper et n'a jamais tort. Cette posture semble générer un sentiment de toute-puissance, sans limite ni autocritique, comparable à certaines dynamiques d'absence de limites chez les jeunes que nous suivons. De la même manière, la loi, le droit des agents doivent être sans cesse réaffirmés. Le bilan humain est accablant, et les témoignages qui nous parviennent soulignent l'abîme qui sépare les ambitions affichées en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la réalité. D'ailleurs, les chiffres du questionnaire sur la santé et sécurité au travail de la CGT PJJ témoignent d'un mal-être au travail qui devrait tous nous alarmer. Ce document sera prochainement publié dans son détail.

Cette direction territoriale en errance, sans cap tangible, éparpille ses efforts dans une multitude de dossiers sans jamais les achever. Ce déploiement d'une politique d'affichage purement cosmétique vise à minimiser les difficultés structurelles en dissimulant des insuffisances manifestes derrière une bureaucratie inopérante.

Le management autoritaire et verticalisé qui s'est instauré au sein du territoire étouffe tout semblant de démocratie participative, altérant ainsi l'autonomie et les initiatives des agents. Ce mode de gestion encourage une culture du contrôle où chaque agent est scruté avec suspicion. Cette défiance persistante déstabilise et démotive des équipes pourtant dévouées, qui s'investissent pleinement dans leur mission.

De plus, la charge de travail éducative, loin d'être appréhendée avec sérieux, est sans cesse minimisée et même méprisée par certaines directions déconnectées des réalités du terrain. Les prérogatives et responsabilités sont d'une confusion telle que l'organisation devient hermétique et inefficace. Quant à la politique territoriale, elle s'avère aussi inconsistante qu'incompréhensible pour nos partenaires, manquant cruellement de rigueur et de visibilité.

Enfin, il est évident que le dialogue social est réduit à un simulacre cynique. La direction se contente de mimer l'écoute, sans apporter de réponses probantes aux préoccupations légitimes des agents. Ce manque de transparence et de considération envers les représentants du personnel reflète une vision désuète et méprisante de la concertation, éloignée des impératifs d'un service public efficace et humain.

La CGT-PJJ exige une rupture immédiate avec ce management dysfonctionnel. Nous demandons une gouvernance respectueuse des droits des agents, fondée sur la transparence et une véritable participation, pour restaurer des conditions de travail dignes et garantir un accompagnement qualitatif pour les jeunes. Nous ne pouvons plus tolérer ce simulacre de gestion autoritaire qui compromet le bien-être des agents et la qualité des missions.

En somme, la CGT PJJ réclame le respect des droits, un cap clair, et un dialogue social authentique au cœur de la PJJ !

LE BOYCOTT D'UN CSA PAR L'ADMINISTRATION : UNE PREMIERE !

Bien que nous ayons maintes fois dénoncé la qualité du dialogue social sur ce territoire, notre syndicat avait choisi de siéger, espérant faire progresser les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Après la lecture de cette Déclaration Liminaire, le DT a pourtant décidé de suspendre l'instance, annonçant 45 minutes plus tard qu'il ne siégerait finalement pas et qu'il clôturait l'instance ! Le boycott d'un CSA par l'administration est une première pour nous, représentants du personnel. Cette décision, non seulement inédite, est surtout en dehors de tout cadre réglementaire. Nous rappelons que le dialogue social relève de ses prérogatives et qu'il ne peut s'en exempter.

Les élus exigent donc la poursuite du CSA dans les meilleurs délais car nous considérons que l'instance est actuellement suspendue. Ce qui implique la (re)convocation des mêmes membres présents le 12 novembre.

Enfin, nous vous proposons une lecture « commentée » de cette DL, en lumière des éléments portés à notre connaissance par les agents du territoire.

Depuis maintenant six ans, nous constatons que les droits des agents sont allègrement bafoués comme en témoigne les conditions inhumaines de licenciement d'une contractuelle.

À titre d'exemple, une collègue contractuelle nous a sollicités après avoir été déplacée de son lieu de travail du jour au lendemain, sans avenant à son contrat, en transgression des règles en vigueur. Par la suite, elle s'est vu imposer un contrat d'un an incluant une période d'essai non conforme au décret. Finalement, après deux années de service, elle a été remerciée par un simple SMS, un lundi matin à 7h40. Quant à son emploi du temps, il ne respectait pas la charte des temps, pourtant opposable à la direction. Aujourd'hui, elle est toujours en attente de la position de sa direction sur le règlement de ses 88 heures supplémentaires (hors majoration).

Depuis six ans, la CGT PJJ Gard-Lozère alerte sur les manquements aux accords de la charte des temps au sein du CEF et de l'UEHC, sans qu'aucune correction n'ait été apportée. Les agents subissent des sollicitations durant leurs périodes de repos, des plannings de dernière minute qui rendent impossible la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que des dépassements excessifs des seuils de temps de travail.

Nous avons également une pensée pour le collègue titulaire placé en accident de travail qui vient d'apprendre que son poste sera prochainement publié à la prochaine mobilité. Là encore un exemple de maltraitance institutionnelle.

Sur la bientraitance que veut porter notre administration, là aussi nous apprenons qu'un collègue titulaire en accident de service voit son poste publié à la prochaine mobilité. Nous déplorons d'une part une décision contraire à l'usage dans notre administration en pareil situation et d'autre part le caractère insécurisant pour tous les agents. Vous l'aurez compris, désormais, l'administration peut vous changer d'affectation unilatéralement. C'est la double peine pour les agents victimes d'un accident de travail ou d'accident de la vie...

Malgré les mises en garde répétées de la CGT, la Direction Territoriale de la PJJ Gard-Lozère persiste dans un déni absolu, considérant qu'elle ne peut se tromper et n'a jamais tort. Cette posture semble générer un sentiment de toute-puissance, sans limite ni autocritique, comparable à certaines dynamiques d'absence de limites chez les jeunes que nous suivons. De la même manière, la loi, le droit des agents doit être sans cesse réaffirmer.

Malgré les promesses faites, nous n'avons jamais obtenu accès aux emplois du temps des éducateurs du CEF. Aucune avancée concrète n'a été réalisée pour l'unité de Bagnols-sur-Cèze, et aucune communication n'a été

faite sur l'organisation estivale, pourtant grandement dégradée. Sur le terrain, nous constatons des personnels à bout, qui continuent de travailler par engagement malgré l'impact croissant sur leur santé. Bien que nous ayons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises, nos alertes restent sans suite, alors même que ce sujet relève pleinement de nos prérogatives.

Le bilan humain est accablant, et les témoignages qui nous parviennent soulignent l'abîme qui sépare les ambitions affichées en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la réalité. D'ailleurs, les chiffres du questionnaire sur la santé et sécurité au travail de la CGT PJJ témoignent d'un mal-être au travail qui devrait tous nous alarmer. Ce document sera prochainement publié dans son détail.

La CGTPJJ a construit et organisé un questionnaire sur les conditions de travail et nous étions en mesure de partager ses chiffres avec la DT ce jour.

Cette direction territoriale en errance, sans cap tangible, éparpille ses efforts dans une multitude de dossiers sans jamais les achever. Ce déploiement d'une politique d'affichage purement cosmétique vise à minimiser les difficultés structurelles en dissimulant des insuffisances manifestent derrière une bureaucratie inopérante.

Là aussi, de nombreux agents du territoire pourront reconnaître cet état de fait !

Le management autoritaire et verticalisé qui s'est instauré au sein du territoire étouffe tout semblant de démocratie participative, altérant ainsi l'autonomie et les initiatives des agents. Ce mode de gestion encourage une culture du contrôle où chaque agent est scruté avec suspicion. Cette défiance persistante déstabilise et démotive des équipes pourtant dévouées, qui s'investissent pleinement dans leur mission.

Là encore, de nombreux agents du territoire pourront reconnaître cet état de fait !

De plus, la charge de travail éducative, loin d'être appréhendée avec sérieux, est sans cesse minimisée et même méprisée par certaines directions déconnectées des réalités du terrain.

Les exemples sont légion mais le plus probant et le fait de convoquer des éducateurs à 9h00 au tribunal pour passer parfois à 22h ou plus et que leur direction leur dise qu'à 18h ils peuvent laisser le jeune et sa famille devant la justice seuls !

Les prérogatives et responsabilités sont d'une confusion telle que l'organisation devient hermétique et inefficace. Quant à la politique territoriale, elle s'avère aussi inconsistante qu'incompréhensible pour nos partenaires, manquant cruellement de rigueur et de visibilité.

Là encore, plusieurs partenaires extérieurs ont déjà fait part de leurs interrogations quant à la gestion des conventions et aux retards de paiement. C'est pourtant bien l'image de notre administration qui est engagée.

Enfin, il est évident que le dialogue social est réduit à un simulacre cynique. La direction se contente de mimer l'écoute, sans apporter de réponses probantes aux préoccupations légitimes des agents. Ce manque de transparence et de considération envers les représentants du personnel reflète une vision désuète et méprisante de la concertation, éloignée des impératifs d'un service public efficace et humain.

Nous évoquons ici l'absence totale de consultation ou de vote sur des sujets pourtant de la compétence du CSA, tels que les projets de service ou le projet territorial. Nous rappelons que la loi de 2002 impose une actualisation de ces projets tous les cinq ans. Pourtant, aucune démarche en ce sens n'a été initiée.

La CGT PJJ exige une rupture immédiate avec ce management dysfonctionnel. Nous demandons une gouvernance respectueuse des droits des agents, fondée sur la transparence et une véritable

participation, pour restaurer des conditions de travail dignes et garantir un accompagnement qualitatif pour les jeunes. Nous ne pouvons plus tolérer ce simulacre de gestion autoritaire qui compromet le bien-être des agents et la qualité des missions.

Nous supposons que le traitement réservé à la CGTPJJ gard Lozère, décomplexé certains cadres à agir de la même manière sur leurs agents. Or, nous le répétons la CGT PJJ défend l'intérêt de tous les agents, les cadres y compris. En revanche, nous savons aussi que l'impact d'un cadre sur une équipe peut être significatif en matière de conditions de travail.

En somme, la CGT PJJ réclame le respect des droits, un cap clair, et un dialogue social authentique au cœur de la PJJ !

Notre espoir d'un dialogue constructif a été brisé par la sortie aux allures théâtrales de notre directeur territorial. De notre côté, nous étions prêts à aborder les sujets sensibles, munis d'éléments concrets et factuels, ainsi qu'un document sur la conduite de l'action éducative, montrant notre volonté d'avancer. À l'ordre du jour figuraient également les registres SST, entre autres questions urgentes. Mais le DT a préféré quitter la table des discussions, malgré les nombreux sujets en souffrance, au premier rang desquels la situation des agents.

En somme, la DT reproche à la CGT PJJ de remplir le rôle pour lequel elle a été élue par les agents : les représenter, défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de travail. La CGT PJJ exige donc que ce CSA soit repris sans délai, afin de faire progresser les sujets du territoire, en mettant de côté les considérations personnelles.

